

#### Sommaire

Perspectives 2014-2020	2
Actualités des politiques environnementales européennes	4
Budget 2014	5
Mouvements à la DG Environnement	6
Actualités des financements européens et nationaux	6
Projets européens	7
Ressources et documents	8
Avis de marchés et d'attribution de marchés	10
COM, SWD et JOIN	11

#### Edito

##### Nouvelle année, nouveau semestre

Depuis le premier janvier 2014 c'est la Grèce qui préside aux destinées du Conseil de l'Union européenne avec pour l'occasion un joli logo!



Plus d'infos sur <http://gr2014.eu>.

Elle sera suivie de l'Italie à partir du 1<sup>er</sup> juillet ; 2 pays latins pour cette année qui verra également le renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne. Une année d'autant plus charnière qu'elle est la première de la nouvelle période de la programmation 2014-2020 et donc de la mise en place (et en œuvre) des nouveaux programmes et instruments financiers.

Pour dédramatiser, disons aussi que ce sera l'année de la gestion des ressources et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'année des petits états insulaires, l'année du cheval (dans l'astronomie chinoise), l'année internationale de l'agriculture familiale, de la cristallographie (pour l'ONU) et l'année de l'archéologie (en Wallonie). Cette année, vos chiens de race s'appelleront jack, jojo, jiji, job, jok, jules ou jim !

#### Actualités d'enviropea

##### Adhérents

Enviropea souhaite la bienvenue à la CDC Climat, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, la CAVEB, Haropa (structure regroupant les ports du Havre, de Rouen, et de Paris) et Fondaterra. Enviropea remercie ces nouveaux adhérents d'avoir rejoint l'association et veillera à les tenir informés des opportunités qui naissent de la nouvelle dynamique de la programmation 2014-2020 en parallèle de les soutenir dans leur démarche européenne.

Aussi, nos adhérents recevront un tableau synoptique de l'ensemble des programmes et instruments financiers européens pour l'environnement, l'énergie et le développement durable pour la période 2014-2020. Ce tableau comprendra des informations essentielles telles que l'ensemble des contacts correspondants à chaque programme. Aussi, une journée de rencontre des adhérents sera organisée courant mai.

*Suivez toute l'actualité européenne sur notre compte Tweeter*

@enviropea



## Journée d'information avec Natureparif

Le bilan de la journée d'information organisée le 5 février dernier avec Natureparif s'est avéré très positif ; un public conséquent avec un panel de participants varié et dynamique.

Les présentations de la journée sont disponibles en ligne sur notre site internet dans la rubrique «Événements».

- *Le contexte du financement des projets : Quelles sont les politiques européennes et les textes réglementaires en matière de biodiversité ?*
- *Introduction sur les outils de financement en faveur de la biodiversité dans la nouvelle programmation 2014-2020. Bilan comparatif avec la période 2007-2013*
- *Le programme LIFE, Le nouveau cadre*

Nous vous invitons aussi à découvrir la notice nature et biodiversité, réalisée pour l'occasion, qui offre une vue d'ensemble des instruments financiers sur ces thèmes. Elle est disponible sur notre site internet [www.enviropea.com](http://www.enviropea.com) dans la rubrique «Nos publications».

Si vous souhaitez organiser une journée d'information similaire sur les financements européens, ou plus adaptée à votre structure et à votre public cible, n'hésitez pas à contacter Camille Pestre au  
01 71 18 31 99

## Perspectives 2014-2020

### Accord de Partenariat France - Union européenne

La première version de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et la France pour la mise en œuvre des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI ; ex Fonds structurels) a été transmise officiellement le 31 décembre 2013. Cette transmission donne le coup d'envoi des différents programmes opérationnels nationaux (FSE national, programme national d'accompagnement technique), régionaux, interrégionaux (Alpes, Pyrénées, Massif central, fleuves Loire et Rhône) et de coopération territoriale (INTERREG) qui vont définir les priorités d'action et les budgets à chacun de ces niveaux pour le FEDER, le FSE et le FEADER. En effet, le règlement européen dit que tous ces programmes (82 rien que pour la France) devront être transmis à la Commission dans un délai de 3 mois suivant la transmission de l'accord de partenariat soit d'ici le 31 mars prochain. Pour l'accord de partenariat, comme pour les programmes opérationnels, une période de négociation de 6 mois durant laquelle les autorités de gestion devront répondre aux questions et réclamations de la Commission s'ouvrira alors.

**Le top départ est donc donné mais l'arrivée est encore loin !**

Ce timing indique que les premières décisions officielles d'octroi d'aides issues de ces programmes ne seront pas prises avant le 4<sup>e</sup> trimestre 2014. S'il est vrai qu'elles pourront avoir un effet rétroactif sur les dépenses enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les porteurs de projets devront être prudents et, en tout état de cause, faire en sorte que les actions et projets ne soient pas terminés le jour de la décision.

La DATAR (qui changera prochainement de nom pour devenir le Commissariat général à l'égalité des territoires), cheville ouvrière de l'élaboration du Contrat de partenariat, a organisé les 3 et 10 février dernier 2 réunions de présentation aux 350 membres du partenariat national (dont Enviropea fait partie).

Les principales informations de cette journée sont les suivantes :

- le Contrat de partenariat transmis fin décembre devra être complété dans la mesure où d'une part il ne comportait pas toutes les rubriques désirées et d'autre part car il faudra ajouter les modifications et compléments qui seront demandés par la Commission ;
- de la même manière les PO qui seront transmis le 31 mars (sauf les PO INTERREG qui ont jusqu'au 20 septembre et qui devront être concentrés sur seulement 4 des 11 objectifs thématiques prioritaires) pourront être complétés durant la procédure d'instruction/négociation de 6 mois ;
- les montants attribués à la France sont (pour le FEDER/FSE) de 15 568 006 400 euros (courants) dont 3 851 M€ pour les régions les moins développées (les départements d'outre mer), 4 253 pour les régions en transition (voir page suivante), 6 349 pour les régions les plus développées et 1 115 pour la coopération territoriale. Le FSE représentera environ 40% de ce montant et le FEDER 60% ;

- il convient d'ajouter à cette somme 310 M€ au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (YEI) et 499 M€ au titre de l'allocation FEAD (fonds européen d'aide aux plus démunis) et la part nationale (non encore déterminée) du FEAMP ;
- l'enveloppe FEADER française devrait s'établir aux environs de 11,4 Md€ ;
- il y aura un programme national FSE (partie emploi et inclusion) qui représentera de l'ordre de 65% de l'enveloppe FSE allouée à la France et dont la partie inclusion sera déléguée aux Départements et aux PLIE ;
- il y aura 5 programmes opérationnels interrégionaux pour la Loire, le Rhône (33 M€ chacun), le Massif central (40 M€), les Pyrénées (20 M€) et les Alpes (34 M€) et des axes interrégionaux au sein de certains PO régionaux comme un axe Seine dans le PO IDF, Garonne dans le PO Midi-Pyrénées, Vosges dans le PO Lorraine, Jura dans le PO Franche-Comté ;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes ne concerne que 13 régions (dont les 5 DOM) et 3 départements (13, 93 et 31) ;
- s'ajoutent les programmes nationaux rattachés au FEADER suivants : gestion des risques (601 M€), réseau rural (RURACT) pour 30 M€ et le programme national du FEAMP (affaires maritimes et pêches) partiellement délégué ;
- le programme Europ'Act (avec un budget de 73 M€) sera réorienté et fonctionnera dorénavant par appels à propositions ;
- la DATAR prépare des textes concernant les dispositifs de suivi, de gestion et de contrôle ainsi qu'un décret sur les règles d'éligibilité des dépenses (à paraître au printemps 2014). Il s'agit de « fournir un cadre interfonds sécurisé, harmonisé et adapté en matière de gestion des fonds européens » ;
- la mise en œuvre (ou non) et les conditions de mise en œuvre des initiatives territoriales de type Leader, DLAL ou ITI sont renvoyées au niveau des autorités de gestion régionales. Il pourra donc y avoir une certaine disparité entre les différentes régions de ce point de vue.

Les premiers retours de la Commission laissent à penser que les négociations vont être serrées dans la mesure où il y aura une analyse stricte du respect des 11 priorités (objectifs thématiques) et des 7 priorités d'investissements définies dans les règlements des Fonds FESI et le souhait d'un ciblage important des PO sur ces priorités. Il n'est pas certain que les propositions concernant l'objectif thématique 6 (environnement) soient les grands gagnants de ces négociations !

Le contrat de partenariat transmis le 31 décembre est disponible à l'adresse suivante :

[www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Accord-de-partenariat-2014-2020](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Accord-de-partenariat-2014-2020)

La présentation de la DATAR faite les 3 et 10 février est disponible sur demande auprès d'Enviropea.

Il faut signaler l'effort fait par le Conseil régional de Lorraine qui a ouvert un site (à l'adresse

<http://fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.html>) sur lequel on trouve le projet de PO régional FEDER/FSE, les règlements européens de référence et le contrat de partenariat.

Parmi les nombreux sujets qui font débat autour de la programmation régionale du FEDER, nous avons déjà évoqué celui de la mise en place d'instruments financiers dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments et plus spécialement des logements. Afin d'aider les Conseils régionaux à se faire une opinion, l'ADEME a commandité auprès du bureau Vestas Conseil une « Étude de l'usage possible des fonds structurels européens au travers d'instruments financiers pour financer la rénovation énergétique du logement ». Ce travail, qui a fait l'objet d'une restitution publique le 7 février dernier, est disponible à l'adresse suivante ;

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=90929&p1=30&ref=12441>. Lors de cette journée le représentant de la DG Énergie a signalé la parution prochaine d'un guide à l'intention des autorités de gestion régionale pour la mise en place de tels instruments financiers et de l'évaluation ex ante obligatoire. Les Régions auront le choix entre des instruments dits « off the shelves » (littéralement « retirés des étagères » ou plutôt « prêts à l'emploi » selon les modalités et les exigences de la Commission) et les instruments « Tailor made » sur mesure !

À signaler aussi, le document présentant la méthode CO2MPARE « CO2 Model for Operational Programme Assessment in EU Regions » afin d'établir des PO « neutres en carbone » !

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/presenta/co2mpare/CO2MPARE\\_Final\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/co2mpare/CO2MPARE_Final_report.pdf)

Le JO L50 du 20 février confirme la liste des 10 régions françaises considérées « en transition » : Languedoc-Roussillon, Corse, Lorraine, Picardie, Nord-Pas de Calais, Limousin, Poitou-Charentes, Franche-Comté, Basse-Normandie, Auvergne. Elles bénéficieront d'une position privilégiée dans l'attribution des fonds FESI et d'un taux de financement des projets supérieur.

## Actualité des politiques environnementales européennes

Le 7<sup>e</sup> Programme d'Action pour l'Environnement fixe la politique européenne de l'environnement jusqu'en 2020 !....

Le Journal officiel L354 du 28 décembre 2013 a publié la décision relative à un « programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète ».

Ce programme longuement négocié (il devait prendre la suite du précédent terminé en 2010) s'articule autour des 8 objectifs prioritaires suivants :

- • • protéger, conserver et améliorer le capital naturel de l'Union ;
- • • faire de l'Union une économie efficace dans l'utilisation des ressources, verte, compétitive et à faible émission de CO<sup>2</sup> ;
- • • protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement ;
- • • tirer le meilleur profit de la législation de l'union dans le domaine de l'environnement en améliorant sa mise en œuvre ;
- • • améliorer la base de connaissances et de données étayant la politique de l'environnement de l'Union ;
- • • garantir la réalisation d'investissements à l'appui des politiques dans les domaines de l'environnement et du climat et lutter contre les externalités environnementales ;
- • • améliorer l'intégration de la dimension environnementale et la cohérence des politiques ;
- • • renforcer le caractère durable des villes de l'Union ;
- • • accroître l'efficacité de l'Union dans la lutte contre les problèmes qui se posent au niveau régional dans le domaine de l'environnement et du climat.

On se demande un peu pourquoi avoir attendu si longtemps pour présenter un programme dans lequel on ne se trouve guère d'éléments nouveaux par rapport à tous les objectifs et priorités établis dans les programmes, stratégies, communications et plans d'actions relatifs à chacun des objectifs présentés, voire même par rapport au 6<sup>e</sup> PAE. Par exemple, l'objectif d'une meilleure mise en œuvre de la législation environnementale figurait déjà parmi les priorités du précédent PAE.



.....Et le cadre d'action Climat-Énergie fixe la politique européenne jusqu'en 2030 !

Un peu dans la même veine, comme si les politiques européennes en matière d'environnement et d'énergie avaient du mal à trouver leur deuxième souffle, a été publié la Communication « Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030 » (COM(2014)15 du 22 janvier 2014 ). Il s'agit d'un document stratégique faisant suite à la Communication connue sous le nom « de 3 fois 20 pour 2020 » qui prolonge les engagements de cette Communication jusqu'à l'horizon 2030 sans en changer fondamentalement les ambitions et avec une grosse lacune en matière d'engagement pour l'efficacité énergétique qui est pourtant le maillon faible dans la mise en œuvre du précédent cadre d'action. Cette Communication était très attendue et a finalement beaucoup déçu les parties prenantes de ces politiques. Plus d'infos sur

[http://ec.europa.eu/energy/2030\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/energy/2030_fr.htm). Au niveau national, il faut signaler le rapport de la Cour des comptes française sur la mise en œuvre du « Paquet Climat Énergie ».

À retrouver sur [www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-mise-en-aeuvre-par-la-France-du-Paquet-energie-climat](http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-mise-en-aeuvre-par-la-France-du-Paquet-energie-climat) et la réaction du Réseau Action Climat sur : [www.rac-f.org/Rapport-de-la-Cour-des-comptes-sur](http://www.rac-f.org/Rapport-de-la-Cour-des-comptes-sur)

### Lancement d'une stratégie macrorégionale pour les Alpes

Après le Danube et la mer Baltique, le massif alpin sera peut être - à l'horizon de juin 2015 - doté d'une stratégie macrorégionale visant à intensifier la coopération entre les 46 régions du massif sur, entre autres, les questions de biodiversité, de transport, d'énergie et de développement durable. En attendant l'Espace alpin est l'un des volets d'Interreg B et les orientations stratégiques pour la période 2014-2020 se précisent autour des priorités innovation et recherche, protection de l'environnement et utilisation durable des ressources, renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques dans une approche stratégique macrorégionale selon la lettre d'information Espace alpin d'octobre-décembre 2013. À retrouver sur [www.alpine-space.eu](http://www.alpine-space.eu).

On parle aussi beaucoup à la Commission d'une stratégie régionale pour le Mer du Nord.



C'est en tout cas avec un tel titre que la plupart des médias (ceux qui s'y sont intéressés) ont repris le contenu du rapport de la Cour des comptes européenne sur la partie Environnement de LIFE. La partie Nature avait fait l'objet d'un rapport du même type (avec des reproches quant au maintien des améliorations réalisées, une fois les projets LIFE terminés, par manque de financements pour le maintien des équipes et l'entretien des équipements) il y a déjà quelques années.

Ce rapport, intitulé « Le volet Environnement du programme LIFE a-t-il été efficace ? » n'est pas si sévère que cela pour LIFE. Il « épingle » certains aspects, comme l'éventail trop large des priorités, la procédure d'évaluation (en particulier la présence d'allocations nationales qui fausseraient la sélection au mérite), la nécessité d'avoir des indicateurs de résultats plus précis, l'inflation des coûts de personnels, le manque d'esprit critique des équipes de suivi, le faible suivi ex post des projets et les réticences de certains porteurs à diffuser leurs résultats, etc. Ce rapport a un peu trop tendance à mettre la responsabilité de ces problèmes sur le dos des équipes de suivi qui servent un peu de bouc émissaire dans l'opération. Par exemple l'inflation réelle des coûts de personnels constatée dès la présentation des propositions pourrait très bien être mieux limitée par les services de la Commission au moment de l'acceptation des propositions.

Plus d'infos sur : [www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx](http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx).



Les DG CLIMA et ENV ont publiées les avis de pré-information qui détaillent les appels d'offres qui seront lancés dans leurs domaines en 2014 (principalement ce printemps). À retrouver dans la rubrique JO S de notre lettre.

## Budget 2014

Le budget 2014 de l'Union européenne a été publié au journal officiel du 20 février 2014. Il ressort à 142 540 M€ en crédits d'engagement et à 135 866 M€ en crédits de paiement (en euros courants). Il est en diminution de 6,19% (paiements) par rapport à 2013. L'administration (avec les 40 673 emplois dans les institutions européennes et les 5952 dans les organismes satellites) représente 5,9% de ce budget. Le reste correspond à la mise en œuvre des différentes politiques européennes (crédits d'engagement) :

- • • la cohésion économique et sociale (FEDER, FSE, INTERREG, initiative pour l'emploi des jeunes, etc.) représente 33,3% du budget - **en diminution de 13,8%**.
- • • la compétitivité pour la croissance et l'emploi (H2020, COSME, Erasmus+, transport/énergie, grands projets d'infrastructure dont ITER, etc.) représente 11,6% - en augmentation de 4,8%.
- • • la partie dite « croissance durable et ressources naturelles » (qui englobe essentiellement les Fonds de la politique agricole commune FEAGA et FEADER pour 57 769 M€) représente 41,6% - en augmentation de 0,3% pour le FEAGA et **en diminution de 5,5%** pour le FEADER.
- • • dans cette partie, LIFE représente 404 M€ - en augmentation de 10,3%.
- • • la sécurité et la citoyenneté (l'Europe pour les citoyens, la protection civile, la justice, Europe créative, fonds pour les migrations et l'asile, fonds pour la sécurité intérieure, etc.) représente 1,7% - **en diminution de 8,1%**.
- • • la politique externe (préadhésion, voisinage, coopération au développement, aide humanitaire, instrument de stabilité, etc.) représente 5,8% - **en diminution de 10,9%**.
- • • hors budget de l'UE le FED (fonds européen de développement) est doté de 4 187 M€ pour 2014

Nous entrerons plus en détails sur certaines parties de ce budget – en particulier les chapitres consacrés à l'environnement, l'énergie, le changement climatique, la politique de la ville, etc. – dans une prochaine note diffusée sur notre site [www.enviropea.com](http://www.enviropea.com).

Plus d'infos et brochure de présentation synthétique sur [http://ec.europa.eu/budget/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/budget/index_fr.cfm).

Retrouvez le cadre financier pluriannuel et la liste de tous les programmes européens 2014-2020 sur [http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/mff/programmes/index_en.cfm)

## Mouvement à la DG Environnement

Dans notre lettre n°61 nous avons mentionné la réorganisation des différentes directions de la DG Environnement de la Commission européenne.

Signalons aujourd'hui quelques changements de titulaires dans les directions et Unités de cette DG. Robin Miège (Direction strategy) et Soledad Blanco (Direction green economy) disparaissent de l'organigramme. Aurel Ciobanu-Dordea prend la direction D (implementation, governance and semester). Dans les unités, Claudia Olazabal (avec Andrea Vettori comme adjoint) arrive à l'agriculture, les forêts et les sols (B1) et Paul Speight à la D3 (politique de cohésion – cluster 3). Laure Ledoux devient adjointe de François Wakenhut à l'Unité biodiversité (B2).

Il faut noter l'apparition dans la direction D, qui inclut les 2 Unités LIFE, de l'agence exécutive EASME en charge de la mise en œuvre de LIFE (sans désignation de responsable pour l'instant).

L'organigramme complet est disponible à l'adresse suivante :  
<http://ec.europa.eu/dgs/environment/directory.htm>



## Actualité des financements européens

Les multiples volets du programme Horizon 2020 sont l'objet d'un nombre très important de réunions – y compris pour la partie PME pour laquelle on ne dispose pas encore des formulaires de présentation des propositions ! La liste de ces réunions est à retrouver sur <http://www.horizon2020.gouv.fr/pid30002/tous-les-evenements.html>.

Les autres programmes comme Erasmus+ et Europe créative ont aussi démarré avec le lancement de leurs appels à propositions 2014.

Concernant LIFE 2014-2020, l'appel à propositions devrait être lancé en mai (ou juin) 2014 avec un dépôt probable des propositions en octobre. La date définitive sera connue lors du comité LIFE qui se tiendra le 7 avril prochain. Le programme de travail qui définit les priorités communautaires pour les 4 premières années du programme a été définitivement accepté le 17 février dernier et sera disponible sous peu. Il consacrerait une part non négligeable à la mise en place des instruments financiers dits innovants dans le domaine de la conservation de la nature (avec un budget de 60 M€ provenant pour une part du volet nature du sous-programme Environnement et pour une autre part du sous-programme climat volet adaptation) et dans le domaine de l'efficacité énergétique (avec un budget de 80 M€ pris sur le sous-programme climat). Ces deux instruments financiers sont dénommés pour l'un « natural capital financial facility » et pour l'autre PF4EE pour private finance for energy efficiency. Ces fonds seront gérés soit directement, soit en relation avec la Banque européenne d'investissement. En tout état de cause, ils réduiront d'autant les budgets disponibles pour soutenir les projets de démonstration.

Il faut signaler l'effort méritoire fait par le Réseau Europe Alsace qui diffuse un guide des financements en français consacré au programme Horizon 2020. Il ne faut pas moins de 37 pages pour « décortiquer » et restituer avec précisions les différents volets et modalités d'intervention de ce programme cadre. Ce guide est téléchargeable à l'adresse :

[www.bureau-alsace.eu/actualites/guide-horizon-2020/](http://www.bureau-alsace.eu/actualites/guide-horizon-2020/)

## Projets européens

### Résultats de la phase de révision de l'appel Life+ 2013

Cette année (celle des résultats de l'appel 2013 de LIFE+) sera-t-elle la bonne et les projets français retenus permettront-ils, pour la première fois, d'atteindre l'allocation indicative nationale dévolue à la France ? C'est en tout cas possible avec les 19 projets entrés en phase de révision sur les 44 présentés en juillet 2013. Ce chiffre est déjà un succès en particulier pour le volet Nature et Biodiversité avec 7 projets en négociation sur 11 présentés, les 12 autres relevant du volet Environnement (sur 32 propositions). Le seul projet présenté dans le volet Info/Com n'a pas été retenu. Nous présenterons dans notre prochaine lettre, et sur notre site, les résultats définitifs qui seront connus le 7 avril prochain ainsi que le bilan complet de ce dernier appel LIFE+ et de l'ensemble de la période 2007-2013. À suivre aussi sur le compte twitter @enviropea !

### Projets retenus à l'appel 2013 d'Énergie Intelligente Europe

Sur les 547 propositions présentées, la Commission a retenu 60 projets dans les catégories bioénergie (5 projets), bâtiments (11), business (5), véhicules propres (2), consommateurs et produits (5), efficacité énergétique dans les transports (9), services énergétiques (2), local energy leadership (5 dont le projet de Rhône Alpes Énergie), MLEI-PDA (mobilising local energy investments- project development assistance) et MLEI-PDA réplification (7 dont les projets de la Région Alsace et d'Energy Cities) et énergies renouvelables (9).

La Belgique, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie arrivent en tête des projets retenus avec respectivement 10, 9, 8 et 8 projets. Plus d'infos sur [http://ec.europa.eu/energy/intelligent/files/call\\_for\\_proposals/shortlisted-projects-2013.pdf](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/files/call_for_proposals/shortlisted-projects-2013.pdf).

### Énergie Intelligente Europe (Bilan de la période 2007-2013)

Année	Budget (M€)	Nombre de projets présentés	Nombre de projets retenus	Nombre de projet sous coordination française
2007	52	439	56	7
2008	45	342	56	3
2009	65	372	62	6
2010	58	384	44	5
2011	66	340	54	1
2012	67	423	54	5
2013	65	547	60	3

### NER 300

Alors que les résultats du 2<sup>e</sup> appel à projets ne sont pas encore connus, 2 des projets retenus lors du premier appel ont déjà jeté l'éponge : il s'agit du projet suédois Pyrogrot de la société BillerudKorsnäs et du projet irlandais Westwave de la société ESB. Après les péripéties concernant la mobilisation du budget (la vente des 300 millions de crédit carbone ayant rapporté un montant bien inférieur à ce qui était prévu), les règles abusives de mobilisation de l'aide européenne et le contexte économique ont fini d'éliminer les quelques projets qui avaient réussi à se maintenir. Espérons que les 2 projets français de Stracel à Strasbourg et Vertimed en Méditerranée résisteront à ces difficultés (plus d'infos sur [www.ner300.com](http://www.ner300.com) et dans nos précédentes lettres d'Enviropea). Malgré cela la Commission semble envisager sérieusement de donner une suite à NER300 (toujours avec les recettes tirées du Système des quotas d'émissions) – avec une procédure simplifiée annonce-t-elle (ouf !).



## Ressources et documents

**Biodiversité-Nature** : où l'on reparle sérieusement de la politique et des outils de compensation et des banques de conservation

La mission « Économie de la Biodiversité » de la CDC Biodiversité travaille depuis sa création à imaginer un instrument d'ingénierie financière pouvant intervenir pour la conservation de la biodiversité en navigant entre le principe pollueur payeur, les outils de compensation et les paiements pour services écosystémiques. On retrouve ces éléments d'étude dans le n°2 de sa revue Biodiv'2050 qui mentionne le premier forum mondial consacré au Capital naturel tenu à Edimbourg en novembre 2013. Dans sa brochure « les cahiers de Biodiv'2050 » parue en février 2014, la mission va plus loin en développant la notion de paiement pour la préservation de services écosystémiques censée incarner une « vision nouvelle de l'instrument ancré dans les territoires, tourné vers l'action collective et dont la mise en œuvre doit être réalisée en cohérence avec les politiques publiques et le contexte socio-économique institutionnel local ». À retrouver sur [www.mission-economie-biodiversite.com/](http://www.mission-economie-biodiversite.com/).

Pour avoir un autre point de vue sur ce sujet controversé : <http://no-biodiversity-offsets.makenoise.org/francais>. À Edimbourg s'est tenu un « contre forum » - lire le rapport du forum d'Edimbourg « valoriser le capital naturel ou dévaluer la nature ? » révisé par Maxime Combes à l'adresse [www.mediapart.fr/files/Report\\_vFr.pdf](http://www.mediapart.fr/files/Report_vFr.pdf).

Dans la série LIFE Focus : un ensemble de projets LIFE exemplaires sur le thème « Long-term impact and sustainability of LIFE Nature ». À retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/index.htm>.

### Gestion des ressources naturelles

LIFE Focus sur les projets concernant les sols « LIFE and soil protection » avec la présentation de projets LIFE exemplaires en matière de lutte contre l'érosion, la biodiversité des sols, le captage du carbone, la gestion des sols, l'eau et le sol, l'agriculture, les sols pollués. À retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/index.htm>.

### Divers

« News alert » spéciale de la revue « Science for environment policy » de la DG Environnement sur le thème « social innovation and the environment » publiée le 6 février 2014.

À retrouver sur [http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/index_en.htm).

## Dans le Journal Officiel de l'Union européenne

Et sur le site <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

**JO C51 du 22 février 2014** : Appel à propositions du Programme Erasmus+ - Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques – initiatives prospectives. Expérimentations politiques européennes dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la formation : coopération transnationale pour la mise en œuvre de politiques innovantes sous la direction d'autorités publiques de haut niveau.

**JO L51 du 20 février 2014** : Budget général de l'Union européenne pour 2014.

**JO C43 du 14 février 2014** : Appel à propositions 2014 concernant les communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI ou KIC pour knowledge Innovation Community). Cet appel concerne 2 domaines prioritaires : l'innovation en faveur d'une vie saine et d'un vieillissement actif d'une part, les matières premières – prospection, extraction, transformation recyclage et substitution durables d'autre part. Les KICs sont des versions européennes des pôles de compétitivité formés par des entreprises privées et des centres de recherche qui ont la capacité financière de lancer des appels à propositions pour leurs membres ou associant leurs membres à d'autres entreprises. Ils sont soutenus dans la cadre du volet EIT (European Institute of Technology) d'Horizon 2020 (25% maximum de leurs budgets avec une enveloppe disponible pour l'EIT de 2,7 Md€). Dans le domaine de l'environnement, il existe déjà un KIC Climat et un KIC Energy (le 3<sup>e</sup> KIC actuel est dévolu aux TIC). En 2016 sera lancé le KIC Food4future (climate resilient and sustainable global food system) et en 2018 les KICs « Urban Mobility » et « Added value manufacturing ». Plus d'infos sur l'appel sur <http://eit.europa.eu/kics/2014-call-for-kics/>.



JO C33 du 5 février 2014 : Appel à propositions «Réseau Entreprise Europe: services d'appui aux entreprises ayant des perspectives de croissance en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'UE et leur accès aux marchés»

JO L29 du 31 janvier 2014 : Deux règlements concernant les fours, plaques de cuisson et les hottes domestiques, l'un concernant l'étiquetage énergétique, l'autre les exigences d'écoconception.

JO C26 du 29 janvier 2014 : Appel à propositions du volet Coopération avec la société civile du programme Erasmus+. Il s'agit du soutien aux ONG européennes œuvrant d'une part dans le domaine de l'éducation et de la formation, d'autre part dans le domaine de la jeunesse.

JO L9 du 14 janvier 2014 : Décision en ce qui concerne les secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque de fuite de carbone.

JO C8 du 11 janvier 2014 : Rapport spécial de la Cour des comptes européennes sur « le financement par l'UE de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'aide extérieure ».

JO C6 du 10 janvier 2014 : Appel ouvert du programme COST – Coopération européenne en science et technologie.

JO L354 du 28 décembre 2013 : Décision relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 « Bien vivre, dans les limites de notre planète »

Au même JO, règlement établissant un programme « Droits, égalité et citoyenneté » pour la période 2014-2020.

JO L352 du 24 décembre 2013 : Règlement relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité (sur les aides publiques) sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis (hors agriculture). Le seuil maximum de subvention est maintenu à 200 000 € par période de 3 ans et par entreprise unique.

JO L350 du 21 décembre 2013 : Listes actualisées des sites d'importance communautaire (au titre de la Directive Habitats) pour toutes les régions biogéographiques.

JO C373 du 20 décembre 2013 : Accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

JO C375 du 20 décembre 2013 : Déclaration relative au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi».

Déclarations portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

JO L346 du 20 décembre 2013 : Décision d'exécution de la Commission du 13 décembre 2013 instituant l'Agence exécutive pour la recherche.

JO L347 du 20 décembre 2013 : Règlements instituant l'ensemble des Programmes, Fonds et Instruments financiers pour la période 2014-2020 : cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, Horizon 2020, Erasmus+, LIFE, COSME, Fonds de Cohésion, FEDER (dont Coopération territoriale européenne), FSE, FEADER (et leur coordination), financement, gestion et suivi de la PAC, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, institut européen d'innovation et de technologie (EIT), Douane 2020, Europe Créative, Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), mécanisme de protection civile, et certains règlement d'application de ces Fonds.

JO L344 du 19 décembre 2013 : Décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à l'Union européenne « décision d'association outre-mer ».

## Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

**JO S37 du 21 février 2014** : Avis de préinformation concernant les appels d'offres de services et d'études de la DG Climat pour l'année 2014. Essentiellement des avis de services comme « commerce et changement climatique », assistance technique au programme NER 300, etc. Enviropea s'intéressera particulièrement à l'appel concernant la mise au point d'une initiative calquée sur le modèle du « Pacte des maires » visant à promouvoir l'adoption de mesures d'adaptation par les villes européennes annoncée pour mars 2014.

**JO S34 du 18 février 2014** : Avis de préinformation concernant les appels d'offres de services et d'études de la DG Env pour l'année 2014 (avec le budget indicatif et la date prévisionnelle de publication). Cet avis mentionne 34 appels d'offres relevant de la quasi totalité des Unités de la DG Environnement. Parmi ceux ci, l'évaluation des différents moyens de communication de l'empreinte écologique, la production du tableau de bord de l'éco-innovation, le règlement sur le recyclage des bateaux, le soutien à la mise en œuvre de l'infrastructure verte, l'évaluation du financement de la biodiversité dans le budget 2014-2020, la facilité de financement du capital naturel, la liste rouge européenne des orthoptères, le soutien au partenariat dans le domaine de l'eau, la création d'un centre régional de l'Europe du Sud-Est sur le recyclage avancé des DEEE, l'étude sur les effets des subventions nocives pour l'environnement, l'évaluation de la directive de 2002 relative au bruit, etc.

Enviropea envisage de participer à certains de ces appels d'offres. Dans ce cadre nous souhaiterions développer des partenariats avec des organisations susceptibles d'y répondre avec nous. Vous pouvez nous signaler votre intérêt pour l'un ou l'autre de ces appels en contactant Camille Pestre au 01 71 18 31 99.

**JO S14 du 21 janvier 2014** : Avis de préinformation concernant un contrat cadre de services d'assistance et de soutien technique à l'évaluation des propositions soumises au titre du programme LIFE. Ce marché d'une valeur annuelle estimée entre 13,5 et 15 millions d'euros concerne l'évaluation des propositions présentées aux 4 premiers appels du nouveau règlement LIFE 2014-2020. Il est bien précisé que le prestataire retenu devra fournir ce service à la Commission et à l'agence exécutive en charge de la mise en œuvre de LIFE : l'EASME.

**JO S11 du 16 janvier 2014** : Avis d'attribution de marché visant à « orienter le financement privé vers des investissements respectueux du climat » au bureau Triple E Consulting (Energy, Environment & Economics) de Rotterdam

**JO S252 du 31 décembre 2013** : 2 avis d'attribution de marché concernant d'une part la fourniture, le cadre conceptuel et la boîte à outils opérationnelle afin de soutenir le développement de régimes de paiement agro-environnementaux basés sur les résultats (attribué à l'institute for european environmental policy – IEEP - de Londres) et d'autre part l'assistance technique et scientifique pour la mise en œuvre des directives « Habitats » et « Oiseaux » (attribué au bureau bruxellois N2K Group EEIG derrière lequel se trouve le bureau Ecosystems LTD).

**JO S249 du 24 décembre 2013** : Attribution du marché concernant l'étude des impacts sur l'environnement du bruit, des vibrations et des émissions électromagnétiques des sources (d'énergie) renouvelables marines au bureau danois DHI pour un montant de 955 868 €.

Attribution du soutien à la mise en œuvre de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » au bureau belge Milieu pour un montant de 500 000 €.

Au même JO S249 Avis de marché visant à établir (et gérer) un point de contact pour le réseau européen de développement rural. Le montant annuel est fixé à 4M€ et la durée est de 6 ans. L'organisation ou le consortium retenu devra collecter, analyser et diffuser l'information, créer et organiser des ateliers destinés à soutenir la mise en œuvre et le suivi, organiser des réunions et des séminaires et apporter son soutien aux réseaux nationaux et aux initiatives de coopération transnationale. Les offres devaient être déposées avant le 24 février 2014.

## COM, SWD (staff working documents) et JOIN

COM(2014)85 du 20 février 2014 : Proposition de recommandation du Conseil sur les principes de qualité du tourisme européen. Le même jour, COM(2014)86 « Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime ».

COM(2014)97 du 20 février 2014 : Rapport de la Commission sur la première phase de mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » - Evaluation et orientations. Lire aussi la SWD(2014)49 du même jour.

COM(2014)64 du 7 février 2014 : Communication sur l'approche adoptée par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

COM(2014)14 du 22 janvier 2014 : « Pour une renaissance industrielle européenne ». Cette Communication n'est pas moins que le cadre politique européen pour les prochaines années en matière de développement industriel.

COM(2014)21 du 22 janvier 2014 : Communication intitulée : « Prix et coûts de l'énergie en Europe ».

COM(2014)15 du 22 janvier 2014 : Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030.

COM(2014)12 du 21 janvier 2014 : Rapport général sur les activités de l'Union pour l'année 2013. Ce rapport annuel retrace les actions et décisions prises par les institutions européennes durant l'année passée.

COM(2014)8 du 20 janvier 2014 : Communication intitulée « Energie bleue – Réaliser le potentiel de l'énergie océanique dans les mers et les océans européens à l'horizon 2020 et au-delà ».

COM(2013)938 du 8 janvier 2014 : Rapport de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ( ? ) et aux services énergétiques.

COM(2013)940 du 7 janvier 2014 : Communication intitulée « Construire le réseau central dans le domaine des transports : corridors et mécanisme pour l'interconnexion en Europe ».

COM(2013)935 du 6 janvier 2014 : Rapport annuel de la Commission sur l'avancement des activités des entreprises communes d'initiatives technologiques conjointes (EC ITC) en 2012. Ce rapport concerne les EC aéronautique et transport aérien (CleanSky), initiative sur les médicaments innovants (IMI), piles à combustible et hydrogène (FCH), systèmes informatiques intégrés (ARTEMIS) et nanoélectronique (ENIAC).

COM(2013)918 (et SWD 531 et 532) du 18 décembre 2013: Programme « Air pur pour l'Europe ». 2013 était l'année de l'Air mais il a fallu attendre le 18 décembre pour avoir la Communication sur le programme « Air pur pour l'Europe ». La Communication y fixe des objectifs à court terme comme la réduction des émissions des véhicules légers à moteur diesel et l'élargissement de la panoplie d'instruments de gestion de la qualité de l'air aux niveaux local et régional, à long terme comme la réduction de 52% des incidences sur la santé et de 35% de la superficie des écosystèmes excédant les limites concernant l'eutrophisation en 2030 (par rapport à 2005). Ces objectifs ambitieux supposent une révision de la directive sur les plafonds d'émission nationaux, l'exploitation de tout le potentiel de mesures existantes de réduction des émissions à la source (émissions industrielles, écoconception, engins mobiles non routiers), une proposition de directive sur les installations de combustion moyennes (entre 1 et 50 MW), la mesure des émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, la réduction des émissions dues au transport maritime, la participation active du secteur agricole, la mobilisation des forces internationales, la promotion de la recherche et de l'innovation (notamment via Horizon 2020). Enfin la Commission prévoit la création d'un forum « Air pur » qui réunira tous les 2 ans l'ensemble des parties prenantes européennes. Plus d'infos sur [http://ec.europa.eu/environment/air/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/air/index_en.htm).

COM(2013)913 du 17 décembre 2013 : Communication intitulée « Ensemble vers une mobilité urbaine compétitive et économe en ressources ».